

**CIRCULAIRE 157-22**

15 décembre 2022

**LIMITES DE POSITIONS – PRODUITS INSCRITS SUR  
OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA (TOUS LES  
MOIS COMBINÉS)**

Les limites de positions applicables aux contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada et aux options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada ont été mises à jour tel que reflété dans le fichier des limites de positions. Le fichier des limites de positions est accessible à partir de l'Annexe 1 et de cette [adresse URL](#). Les limites de positions en vigueur seront comme suit :

<b>Produit inscrit</b>	<b>Ancienne limite de positions pour tous les mois combinés</b>	<b>Nouvelle limite de positions pour tous les mois combinés</b>	<b>Date d'entrée en vigueur (après la fermeture des marchés)</b>
Les contrats CGB et OGB	<del>212 335</del>	209 570	2023-01-03
Les contrats CGF et OGF	<del>41 540</del>	41 050	2023-01-03
Les contrats CGZ et OGZ	<del>83 435</del>	84 040	2023-01-03
Les contrats LGB	<del>74 315</del>	74 315	2023-01-03

Pour toute question ou demande de renseignement, veuillez communiquer avec la Division de la réglementation :

- [info.mxr@tmx.com](mailto:info.mxr@tmx.com)
- 514 787-6530
- sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353, poste 46530
- sans frais au Royaume-Uni et en France : 00 800 36 15 35 35, poste 46530

Karen McMeekin  
Vice-présidente et chef de la réglementation  
Bourse de Montréal Inc.